



ATTESTATION DE CAPACITE

Délivrée en application de l'article R.545-106 du Code de l'Environnement Selon l'Arrêté du 30 Juin 2008

Conformément à l'article R.543-106 du code de l'Environnement, l'organisme Groupe de Prévention agréé par décision ministérielle en date du 20 janvier 2009 référence DEVPO 27847A

atteste que l'opérateur:

BONNEAUD

56 Bd National

30150 ROQUEMAURE

SIRET 349 537 019 000 1

dispose des capacités nécessaires pour effectuer les activités suivantes:

Désignation des Catégories	Description des Activités	Attestation de Capacité
Catégorie I	Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, assemblage, mise en service et récupération des fluides de tous types d'équipements de réfrigération, de climatisation et de Pompe à chaleur.	15-00446

L'Attestation de Capacité est attribuée pour une période de 5 ans à compter du 24/09/2015
Elle pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R.543-101 et R.543-104 du Code de l'environnement.

Date 24-sept.-15

Groupe de Prévention
Le Président

G Cayzac

